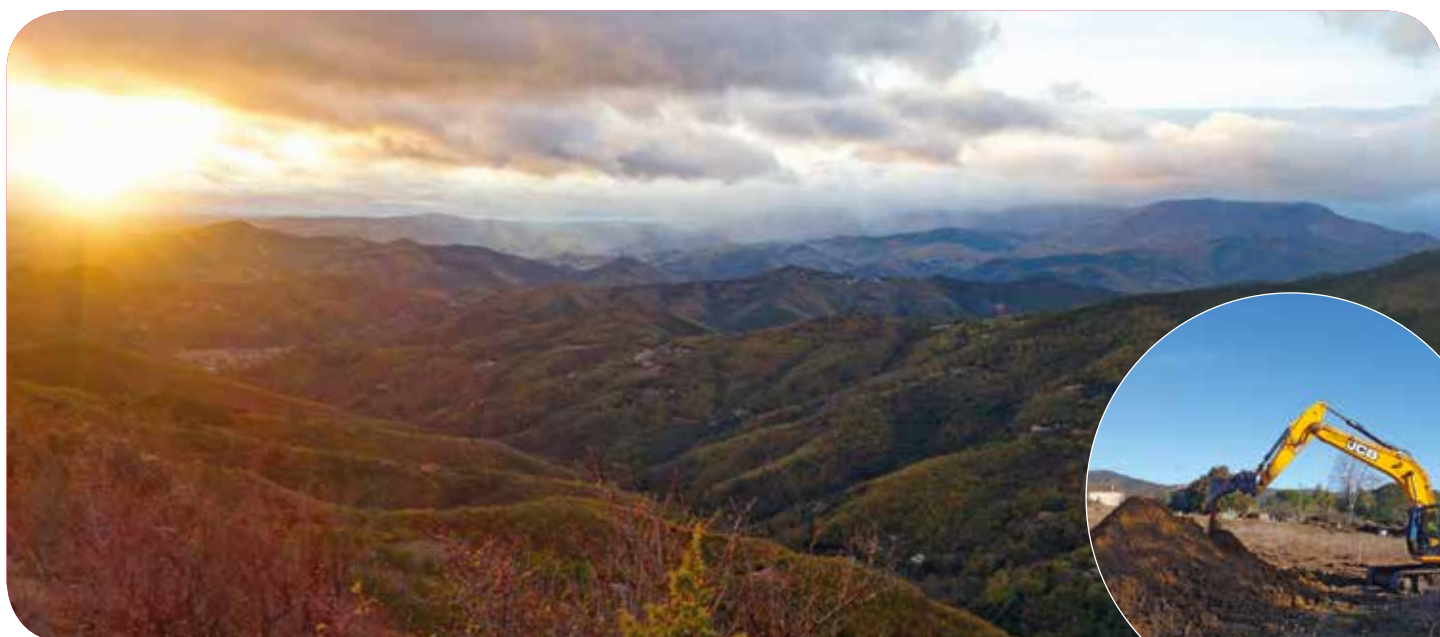


# «NATURE À 12 000»

LETTRE D'INFORMATION DU SITE NATURA 2000 « GORGES DU RIEUTORD, FAGE, CAGNASSES »

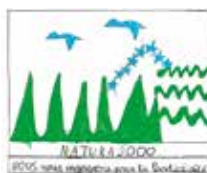
N°4 - FÉVRIER 2020



Vallée du Recodier

Construction d'une  
« lavagne Natura 2000 »

## ÉDITO



Notre logo vu par Lïan

Bonjour à toutes et à tous,

Depuis juillet 2016 et le début de l'animation du site Natura 2000 « Gorges du Rieutord, Fage, Cagnasses » de nombreuses actions ont été menées, répondant aux objectifs fixés dans le document d'objectifs. Je profite de cet édito pour rappeler les deux objectifs de conservation qui fixent notre cap :

- Conserver ou rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les populations d'oiseaux qui ont justifié la délimitation du site Natura 2000
- Eviter les perturbations de nature à affecter de façon significative ces mêmes oiseaux.

C'est ainsi qu'ils sont rédigés dans le document d'objectifs de la ZPS validé en 2014, qui constitue le document cadre de la démarche Natura 2000 de ce site. Pour atteindre ces objectifs plusieurs outils sont mobilisables (contrats Natura 2000, MAEC, Chartes, actions de sensibilisation scolaire et grand public, communication, suivis et inventaires naturalistes, veille sur le territoire, accompagnement de porteurs de projet...). Depuis 2016 : trois contrats Natura 2000 sont en cours, représentant un investissement d'environ 130 000 €, trois agriculteurs ont pu bénéficier de subventions via les MAEC spécifiques à Natura 2000 (126 000 € sur 5 ans), 49 classes des écoles de la ZPS ont profité d'interventions d'animation nature, 470 personnes sont venues aux animations grand public, huit

interventions dans le cadre périscolaire, une émission de radio est proposée chaque mois à Radio escapades (elle a d'ailleurs fait l'objet d'un article dans Télérama en août dernier), les oiseaux du territoire et notamment les aigles et vautours sont suivis de près. Les porteurs de projets bénéficient d'une expertise locale de qualité pour les accompagner dans leur démarche d'étude d'incidences lorsqu'ils en ont besoin, deux propriétaires ont signé la charte de bonne pratique, etc. Vous pouvez constater que cette liste, non exhaustive, est longue. Tout ce travail est mené par Bérenger REMY, le chargé de mission qui est embauché à temps plein par la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises et dont le poste est pris en charge à 100% par des subventions de l'Etat et de la Région. Cette action est aussi et avant tout un travail partenarial qui implique tous les acteurs du territoire œuvrant à la gestion de la biodiversité.

A l'heure où l'on entend chaque jour de mauvaises nouvelles pour la nature, nous sommes fiers de pouvoir apporter notre pierre à l'édifice afin de contribuer à notre échelle à rendre les choses meilleures.

Jérôme MORALI,  
Maire de Sumène et Président du COPIL de la ZPS-GRFC

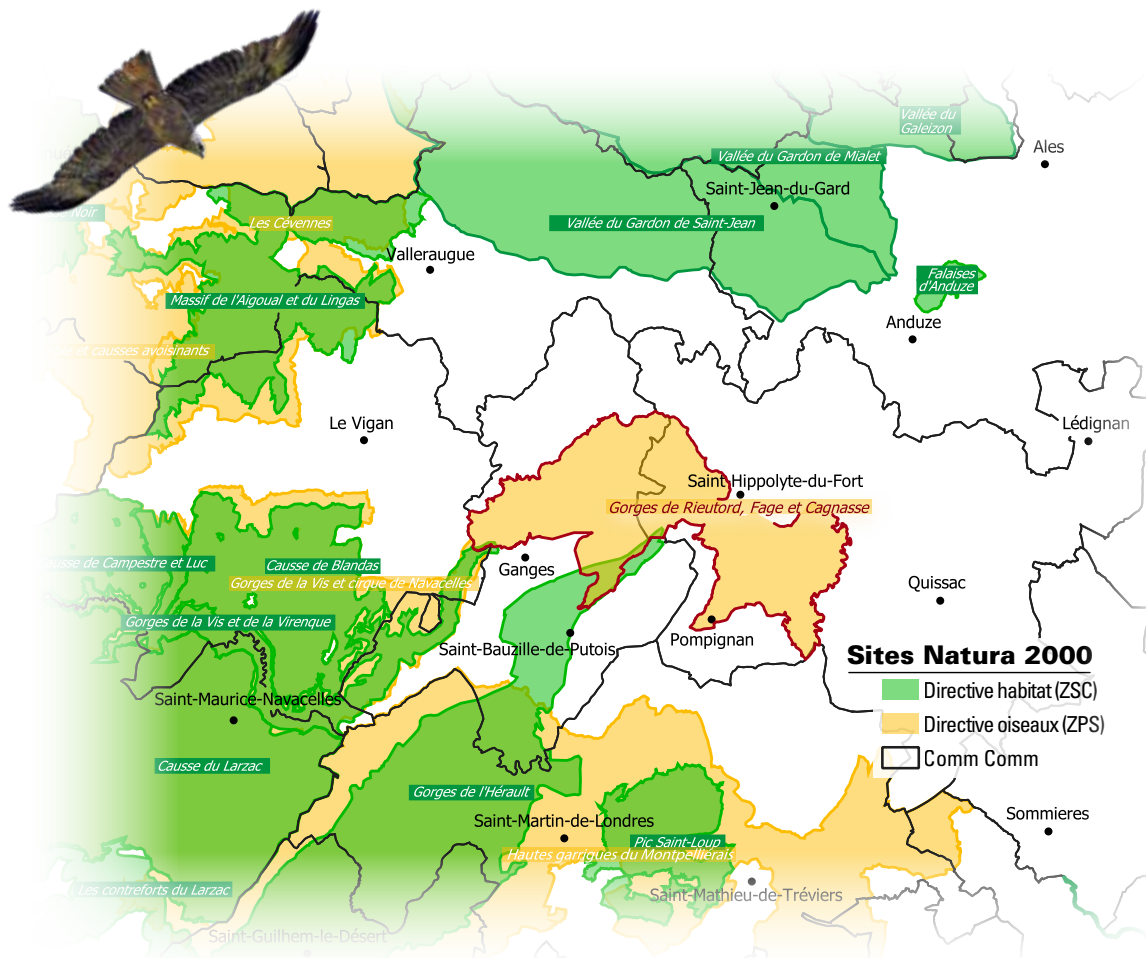
## ZPS, ZSC, DocOB, COPIL, contrat, charte, MAEC, Objectifs de conservation, biodiversité, évaluation d'incidences, FSD... Tel est notre jargon quotidien. Mais au fait, Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Le réseau Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. L'objectif de la démarche européenne, fondée sur les directives Oiseaux et Habitats faune flore, est double :

- 1/ la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel : le maintien ou le rétablissement du bon état de conservation des habitats et des espèces s'appuie sur le développement de leur connaissance ainsi que sur la mise en place de mesures de gestion au sein d'aires géographiques spécialement identifiées, les sites Natura 2000. Le maillage de sites s'étend sur tout le territoire de l'Union européenne pour une politique cohérente de préservation des espèces et des habitats naturels ;
- 2/ la prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales : les projets

d'aménagements ou les activités humaines ne sont pas exclus dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites.

La France s'est attachée à valoriser le patrimoine naturel des territoires en encourageant la prise de conscience collective des enjeux écologiques dans les gouvernances des territoires. Il s'agit notamment d'articuler les différentes politiques et dispositifs de gestion des territoires en tenant compte du rôle et de la responsabilité des acteurs, à travers des actions de concertation ou de partenariat. La sensibilisation et l'éducation du grand public aux enjeux de la biodiversité tient une place essentielle. La dynamique d'un tel réseau nécessite une animation soutenue des réseaux d'acteurs, favorisant les échanges et les bonnes pratiques.



Réseau de sites Natura 2000 autour de la ZPS « Gorges du Rieutord, Fage, Cagnasses »

### LEXIQUE :

**ZPS (Zone de Protection Spéciale) :** Site Natura 2000 désigné au titre de la directive Oiseaux et visant à la préservation de l'avifaune

**ZSC (Zone Spéciale de Conservation) :** Site Natura 2000 désigné au titre de la Directive Habitat Faune Flore et visant à la conservation d'espèces autre que les oiseaux et des habitats d'intérêt communautaire.

**DocOb (Document d'objectif) :** document cadre du site Natura 2000 comprenant un état des lieux écologiques et sociaux économiques du site et des propositions de mesures de gestion. Il est élaboré en concertation des acteurs du territoire et validé par le Comité de Pilotage du site Natura 2000.

**COPIL (Comité de Pilotage) :** mis en place par le Préfet et présidé par un élu, il est composé d'acteurs socio-économiques représentatifs. Il est l'organe décisionnel des actions menées sur chaque site. L'ensemble des propositions pour l'animation sont toujours étudiées puis validées par le COPIL

**Animateur ou opérateur :** l'animation d'un site Natura 2000 est confiée à une collectivité territoriale. C'est elle qui assure maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du DocOB.

**Les outils :** pour mettre en œuvre ces mesures de gestion, plusieurs outils sont à disposition : contrats Natura 2000 (subvention possible pour des travaux écologiques), MAEC (Mesures agro-environnementales climatiques), Chartes Natura 2000 (charte de bonne pratique pour des espaces ou des activités), actions de sensibilisation (scolaire et grand-public), Suivis et inventaires d'espèces et de leur habitat, communication, veille sur le territoire.

### L'objectif de Natura 2000 : concilier préservation des milieux et usages

L'originalité de ce dispositif tient dans la prise en compte des usages économiques, sociaux et culturels, présents sur les sites, et surtout de leurs rôles dans la préservation des richesses écolo-

giques. Natura 2000 n'a donc pas vocation à interdire les pratiques comme l'agriculture, la chasse, la pêche ou le tourisme sur les sites. Le but est de travailler avec les usagers des territoires qui souhaitent s'engager dans la démarche, afin de concilier au mieux leurs pratiques et la préservation de la biodiversité dans une logique de développement durable du territoire.

**Quelle réglementation ?** Afin de s'assurer de leur compatibilité avec le maintien de la biodiversité, les projets susceptibles d'affecter de façon notable un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site.

Les projets pourront être autorisés si l'évaluation des incidences démontre que les enjeux de conservation des sites Natura 2000 ne sont pas menacés. Dans le cas contraire, les projets ne pourront être autorisés que s'ils répondent à certaines conditions et sous réserve de la mise en œuvre de mesures compensatoires, après information ou avis de la Commission Européenne.

**Ici, la Zone de Protection Spéciale « Gorges du Rieutord, Fage, Cagnasses »**

- Site désigné en 2006 au titre de la Directive Oiseau notamment par rapport à la présence de deux espèces d'importance majeure (aigle de Bonelli et vautour percnoptère) ;

- Docob réalisé entre 2008 et 2014 puis validé en 2014 par le COPIL ;
- ZPS animée par la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises depuis 2016 ;
- Plusieurs sites voisins en ZPS et ZSC : voir carte.

**Et ailleurs :** avec les 28 pays de l'Union Européenne impliqués, plus de 27 000 sites dont plus de 1 700 en France, le réseau Natura 2000 représente le plus grand réseau de sites naturels protégés. Ces sites couvrent 18% de la surface terrestre et 6% de la surface marine européenne.

# DOMAINE DE CEYRAC, RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ DANS LA PLAINE DE POMPIGNAN

*Interview de Michel Ruas, chasseur et propriétaire du domaine de Ceyrac à Conqueyrac*

**Est-ce que vous pourriez nous présenter le domaine de Ceyrac et ses activités ?**



*Allée de platanes à Ceyrac*

Le domaine fait 900 ha, dont 400 hectares de garrigue très ouvertes, 400 hectares de boisement de chênes verts principalement et une centaine d'hectares cultivables. Ces parcelles sont essentiellement du blé, de la luzerne, du foin et huit hectares de vigne. Nous souhaitons planter 12 ha de vigne supplémentaire, ainsi que de trois ou quatre hectares de chênes truffiers. On a également une retenue collinaire pour l'irrigation de la vigne et des futures truffières. Nous avons aussi aménagé les bâtiments en gîtes et nous organisons des réceptions (mariage, séminaires...). Enfin, nous avons un élevage de gibier

(perdrix). On y élève du gibier éduqué afin qu'il puisse survivre en milieu naturel en le mettant en contact avec des prédateurs (rapaces, chiens). Tout cela étant encadré par des spécialistes. Les résultats sont que nous obtenons sont très positifs.

**C'est un territoire où la biodiversité est riche. Quelles espèces trouvent-on ici ?**

Malheureusement, on a le sanglier qui est un « gros » prédateur pour les perdrix, entres autres. Pour les espèces plus désirées, on trouve une belle colonie de rollier d'Europe et beaucoup d'autres espèces d'oiseaux dont des super-prédateurs comme l'aigle de Bonelli, l'aigle royal et le grand-duc. Il y a quelques années, nous avons réalisé une étude avec l'ONCFS. Ils ont disposé des pièges photos devant des abreuvoirs et ainsi récolté environ deux millions de photos. Cela a permis de confirmer la richesse spécifique du territoire. Environ 80 espèces d'oiseaux ont été dénombrées devant les abreuvoirs suivis avec des pièges photos, dont certaines n'étaient pas recensées sur le site Natura 2000. Cela prouve l'intérêt des abreuvoirs pour les espèces autres que les perdrix qui représentent à peine 5 ou 6 % des photos.

**Le domaine a des pratiques favorables à cette nature. Pouvez-vous nous en parler ?**

Des nichoirs ont été installés dans l'élevage pour faciliter les nichées d'oiseaux. Le petit-duc, le rollier, des mésanges et l'étour-

neau viennent dans ces nichoirs. Par ailleurs, depuis que nous avons acheté le domaine aucun produit chimique (dés-herbant...) n'a été utilisé. Des troupeaux ovins viennent pour maintenir le milieu ouvert. Ils partent en avril pour éviter de perturber les nichées de perdrix. Des troupeaux de chevaux viennent également en garrigues pour ouvrir le milieu, en même temps nous réalisons des travaux mécaniques de débroussaillage. Aussi, des projets de plantations de haies sont prévues.

**Vous avez contractualisé un contrat Natura 2000. Quels sont les actions menées dans ce cadre et où en est-t-on du projet ?**

On a un contrat Natura 2000 qui nous a fait énormément plaisir. On s'aperçoit que le Bonelli chasse énormément nos perdrix.



*« Pigeonnier Natura 2000 »*

C'est positif car elles arrivent à survivre, mais en même temps on aimerait changer ses habitudes. C'est pour cela que nous sommes en train de faire deux pigeonniers et des clapiers à lapins afin de proposer d'autres espèces proies que la perdrix pour laquelle il s'est spécialisé et est très efficace. Ces projets seront développés ensuite en dehors du contrat Natura 2000 et nous construirons d'autres garennes afin de diversifier le menu de l'aigle et l'écartier de la perdrix.

**Quels sont les perspectives d'avenir pour la nature au domaine de Ceyrac ?**

J'aimerais que Ceyrac soit un exemple de bonnes pratiques afin d'en faire un réservoir pour la biodiversité.

**Une dernière question sur votre vision de Natura 2000 de manière plus globale ?**

Je reproche à Natura 2000 de s'être implanté sur des zones qui étaient encore en bon état et d'avoir abandonné tout le reste qui en avait plus besoin. Les zones en bon état auraient pu être contrôlées pour perdurer ainsi et des milliers d'hectares ont complètement été abandonnés à n'importe quoi. C'est là où la nature se dégrade le plus.



*Rollier d'Europe*



# LE VAOUTOUR PERCNOPTÈRE PRÉSENT DEPUIS QUARANTE ANS



Vautour percnoptère au Thaurac en 1998

C'est en 1980 que le couple de Vautour percnoptère local est observé par la première fois par un ornithologue (Gérard Toreilles). En 1981, ces oiseaux migrateurs reviennent de leur quartier d'hivernage et s'installent pour nicher. Ce couple qui reste le seul du département de l'Hérault, est resté fidèle à son site de reproduction où il revient chaque année.

Depuis son installation, au moins 34 jeunes ont été produits et se sont envolés de ce site, ce qui constitue un très bon taux d'envol pour cette espèce dans le sud-est de la France. A partir de 1997, les poussins sont systématiquement bagués (opération réalisée dans le cadre du programme de marquage national d'E. Kobierzycki). Certains d'entre eux ont été vus reproducteurs dans d'autres sites de Provence ou du Languedoc.

La population de ce rapace inscrit « En Danger » sur les listes rouges nationales, européennes et mondiales, reste très fragile. C'est pour cela que ce petit vautour bénéficie d'un Plan National d'Actions dont une déclinaison est faite dans le sud-est de la France. En 2019, environ 90 couples étaient connus en France, dont 22 dans le sud-est qui connaît une légère augmentation. Le vautour percnoptère est une des deux espèces à enjeux très fort du site Natura 2000 « Gorges du Rieutord, Fage, Cagnasses ».

Au moment où nous bouclons l'édition de ce bulletin, nous espérons que les oiseaux seront revus sur leur site de reproduction pour la quarantième année de suite.



## UN CHIFFRE : 38

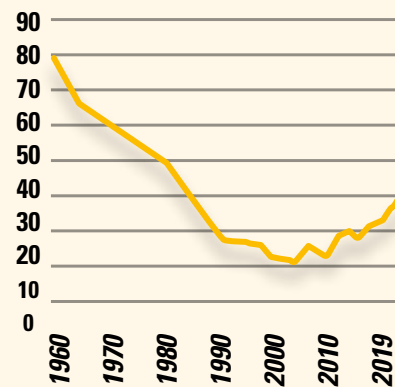
C'est le nombre de couples d'aigle de Bonelli en France en 2019.

Estimé à 80 couples au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, la population de Bonelli n'a cessé de chuter pour atteindre son niveau le plus bas en 2002 où restait seulement 22 couples en France. Les perspectives de l'époque étaient plutôt moroses et les spécialistes envisageaient de voir la courbe atteindre le niveau 0. De nombreuses actions étaient alors mises en œuvre pour sauver l'espèce en France afin de limiter les menaces (40 ans après la protection



Aigle de Bonelli

des rapaces en France, des tirs illégaux, empoisonnements volontaires... sont encore pratiqués). Aujourd'hui les efforts sont récompensés et l'espèce va mieux ! La courbe remonte chaque année un peu plus. L'année 2019 a été particulièrement prolifique avec le décompte de trois nouveaux couples, dans les Bouches-du-Rhône, Vaucluse et Ardèche.



Evolution de la population française d'aigle de Bonelli

### MERCI ENCORE

Une nouvelle fois, nous souhaitons profiter de ce bulletin pour remercier tous les bénévoles et partenaires avec qui nous travaillons pour mener à bien nos actions.

### CONTACT

Bérenger REMY, Chargé de mission Natura 2000, Communauté des Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises  
 06 49 19 22 50 / bremy@cdcganges.fr

<https://www.facebook.com/ZPSFR9112012>

<http://cdcgangesumene.fr/http-cdcgangesumene-fr-Natura2000-html-.html>

RÉALISATION : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÉVENNES GANGEOISES ET SUMÉNOISES. DESIGN : MECANIQUE CÉLESTE.  
 PHOTOS : CCCGS, COGARD, GUILLAUME FRECHET

